

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 9 janvier 2023 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette visioconférence les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Édith Crevier	

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose. Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-01-001

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

23-01-002

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

23-01-003

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, responsable de la voirie et des loisirs, informe qu'une randonnée est organisée ce samedi 14 janvier à 10h au mont Larose. Un kiosque interactif sur les loups y sera installé et animé par la SEPAQ. Activité gratuite.

Suzanne Dyotte, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, revient sur sa rencontre avec Mme Monique Allaire relativement la préparation de la Journée mondiale de l'environnement. Les détails sont à venir.

Édith Crevier, responsable de l'urbanisme, souhaite une bonne année 2023.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÉGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

23-01-004

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois décembre 2022, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 6 737.31 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

23-01-005

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 106 526.90 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 292 à 297 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAYÉ EN DÉCEMBRE		
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	HYDRO-QUÉBEC	464.76 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	123.52 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 918.89 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	632.62 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉGULIER
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 022.48 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉDUIT
	RREMQ - DSF	3 558.66 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	ASSURANCE COLLECTIVE - DESJARDINS	1 031.85 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	FORMASECOURS PLUS INC.	154.07 \$	FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS DE DÉCEMBRE	13 906.85 \$	
	SALAIRES VERSÉS EN DÉCEMBRE	14 193.23 \$	EMPLOYÉS + MEMBRES CCU
	TOTAL PAIEMENTS EFFECTUÉS EN DÉCEMBRE	28 100.08 \$	
	À PAYER POUR JANVIER 2023		
	• PAR CHÈQUE		
292	VILLE DE MONT-TREMBLANT	7 971.48 \$	VERSEMENT 2023 POUR LE PARTAGE DES INSTALLATIONS DE LOISIRS
293	INFOTECH	23 339.93 \$	LOGICIEL SYGEM, SOUTIEN, INSTALLATION
294	ULINE	97.77 \$	CASQUES DE SÉCURITÉ - VOIRIE
295	CAROLINE BRIDEAU	130.00 \$	REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR HORS TERRITOIRE
296	PLOMBERIE MIGUEL DEMERS	485.77 \$	ENTRETIEN SYSTÈME DE FILTRATION AU CC
297	COMBIPILEX DESIGN INC.	206.96 \$	FILAGE ET RECONNECTION SUITE AU DÉMÉNAGEMENT - RÉFECTION HÔTEL DE VILLE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE	32 231.91 \$	

	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	225.99 \$	ANALYSES D'EAU HSJB + BÂTIMENTS MUNICIPAUX
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	201.34 \$	ACHAT DE LIVRES
	MÉNAGE TREMLANT NET INC.	885.31 \$	ENTRETIEN MÉNAGER DÉCEMBRE
	TROPHÉES, GRAVURES EXPERT	814.54 \$	PLAQUES MURALES POUR SALLE DU CONSEIL
	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 335.17 \$	ADHÉSION 2023
	FQM ASSURANCES	27 796.09 \$	POLICE D'ASSURANCE 2023
	COMBEQ	436.91 \$	ADHÉSION 2023 POUR JÉRÉMIE MARTIN
	COMBEQ	270.19 \$	ADHÉSION 2023 POUR NOVAM DESJARDINS
	VALÉRIE LABELLE	236.87 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REPAS FORMATION CNEST 2 JOURS À SAINT-JÉRÔME
	PFV AVOCATS	574.88 \$	HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS
	SERRURIER MAGIC INC.	275.94 \$	RÉPARATION DE LA SERRURE DU GARAGE ET AJUSTEMENT DE LA POIGNÉE À LA BIBLIOTHÈQUE
	SIMAG INFORMATIQUE	43.12 \$	SUPPORT INFORMATIQUE À DISTANCE
	GILBERT P. MILLER & FILS	17 303.74 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR MONTCALM - 3e VERS.
	GILBERT P. MILLER & FILS	804.83 \$	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT - 3e VERS.
	DMO EXCAVATION	7 205.10 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE - 3e VERS.
	GILBERT P. MILLER & FILS	919.80 \$	RÉTOCAVEUSE LAC-BEAVEN
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	59 479.82 \$	
	• VISA DESJARDINS		
	CANADIAN TIRE	112.48 \$	OUTILS VOIRIE
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME DE VISIOCONFÉRENCE
	PUROLATOR	5.57 \$	ENVOIS PAR COURRIER PUROLATOR
	PLATE FORME META FACEBOOK	9.20 \$	PROMOTION ACTIVITÉ DE LOISIRS
	CANADIAN TIRE	34.48 \$	OUTILS VOIRIE
	PUROLATOR	5.57 \$	ENVOIS PAR COURRIER PUROLATOR
	ÉQUIPEMENT ROBERT LÉGARÉ	155.78 \$	PAPETERIE
	ÉQUIPEMENT ROBERT LÉGARÉ	76.52 \$	PAPETERIE
	ÉQUIPEMENT ROBERT LÉGARÉ	74.46 \$	PAPETERIE
	A&W RESTAURANT	26.89 \$	REPAS RESTAURANT
	SOUS-TOTAL VISA	523.95 \$	
	TOTAL À PAYER POUR JANVIER 2023	92 235.68 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	106 142.53 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022

POINT REPORTÉ

6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 353-2023 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 353-2023 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2023.

Madame la conseillère Suzanne Dyotte dépose et présente le projet de règlement visant à décréter les taux variés de taxes foncières, la tarification et l'imposition des taxes pour l'exercice 2023.

6.5 TAUX D'INTÉRÊT

23-01-007

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le taux d'intérêt de 15 % pour l'exercice financier 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.6 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

23-01-008

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales avec FQM Assurances pour l'année 2023 au coût de : 27 414.59 \$ + 381.50 \$ pour l'assurance accident dirigeants. Il est également résolu d'en autoriser le paiement par chèque à FQM Assurance Inc.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.7 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE

23-01-009

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1 500 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2023

23-01-010

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement N° 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2023, soient autorisées :

<u>SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR</u>	
Conseil	63 531 \$
Administration	240 302 \$
Voirie	85 701 \$
Urbanisme	74 197 \$
Bibliothèque	2 721 \$
<u>CONTRATS</u>	
Enlèvement de la neige	148 834 \$
Location de volumes et entretien informatique (bibliothèque)	3 433 \$
Audit des livres comptable	7 750 \$
Entretien du photocopieur (contrat + copies)	2 800 \$
<u>ENTENTES AVEC AUTRES ORGANISMES</u>	
Quote-part à la MRC	94 639 \$
Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles)	56 050 \$
Quote-part RIMRO	91 000 \$
Quote-part RITL	19 507 \$
Service de sécurité incendie Ville de Mont-Tremblant	105 000 \$
Service de la police	129 278 \$
Service de premiers répondants	25 364 \$
Entente chemin Desjardins	38 442 \$
<u>UTILITÉS PUBLIQUES</u>	
Frais de poste	2 500 \$
Électricité	17 700 \$
Éclairage des rues	5 000 \$
Entretien ménager	12 000 \$

Téléphone	6 700 \$
Huile à chauffage, propane	3 000 \$
Immatriculation	1 700 \$
Essence	3 750 \$
Dette à long terme (capital et intérêts)	34 932 \$
Plateforme ZOOM	276 \$

Il est également résolu

- D'autoriser le directeur général / greffier-trésorier, Michael Doyle, ou la directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe, Lucie Côté, ou Valérie Labelle, adjointe administrative à effectuer les paiements suivants, en utilisant le service AccèsD Affaires :
 - le salaire des employés municipaux, les contributions de l'employeur, les avantages sociaux, les paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec, à Ultramar, au ministre des Finances eu égard au service de la Sûreté du Québec, Visa Desjardins eu égard à la carte de crédit affaires et tous autres fournisseurs personnalisés enregistrés;
- D'autoriser le paiement des frais de poste et le remboursement des prêts (capital et intérêts);
- De déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-00-454 et 02-610-00-454 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 INDEXATION SALARIALE 2023 DES EMPLOYÉS

23-01-011

CONSIDÉRANT QUE la politique de travail du personnel s'applique relativement à l'indexation annuelle dont le taux est précisé pour un taux minimum de 2% et d'un maximum de 3% ;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada est de 6.9 % (octobre 2022) et de 6.4 % (octobre 2022) pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient du manque de main-d'œuvre et que ce dernier souhaite que la Municipalité de Montcalm demeure un employeur attractif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- D'appliquer pour l'année 2023, un taux d'indexation de 3% aux employés de la municipalité;
- D'appliquer un taux d'indexation supplémentaire de 2% à Jérémie Martin et Valérie Labelle pour les tâches et les fonctions grandissantes de ceux-ci.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET HSJB

23-01-012

CONSIDÉRANT QUE les établissements municipaux sont soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer un contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour les établissements suivants :

- hôtel de ville ;
- halte routière /caserne/ bibliothèque ;
- centre communautaire ;
- Les Habitations Stephen Jake Beaven.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité:

- De mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de douze (12) analyses d'eau potable affectées aux bâtiments municipaux suivants:
 - halte routière
 - hôtel de ville
 - centre communautaire

Pour un montant totalisant 546.00 \$ taxes en sus ;

- De mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de quarante-trois (43) analyses d'eau potable pour un montant de 1 416.25 \$ taxes en sus, dont la totalité des coûts sera facturée aux Habitations Stephen Jake Beaven;
- Que les montants cités excluent les montants additionnels relatifs à des situations ou des prélèvements supplémentaires devant être requis selon les lois en vigueur;
- De mandater le directeur général, Monsieur Michael Doyle ou la directrice générale adjointe, Madame Lucie Côté à signer les protocoles, propositions ou tous autres documents de services à l'égard des analyses d'eau potable.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.11 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé au conseil.

6.12 RAPPORT DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) POUR L'ANNÉE 2022

23-01-013

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 67 448 \$ dans le cadre du programme d'Aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (ERL) pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée du rapport identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, et unanimement résolu que la municipalité de Montcalm indique dans le rapport financier pour l'année 2022 le montant total des dépenses relatives à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales, soit pour la somme de 104 332.33 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.13 DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2

23-01-014

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est en appel de projets au Fonds régions et ruralité (FRR) pour 2023 et qu'elle souhaite se distinguer en vue de maintenir et d'attirer de nouveaux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière pour des projets structurants doivent viser l'amélioration du niveau de vie de la population de la MRC des Laurentides, par une contribution à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire, misant ainsi sur le mieux-être et la croissance de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal:

- Appuie formellement la demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ (coûts totaux du projet : 20 000 \$) au Fonds régions et ruralité – Volet 2 2023 dans le but de meubler le corridor aérobie avec du mobilier urbain;
- Autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier à déposer la demande d'aide financière et à signer le protocole d'entente ainsi que tous autres documents afférents à ladite demande.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

6.14 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

23-01-015

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail a été adoptée en décembre 2018 par la résolution N° 18-12-211;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm désire mettre à jour ladite politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications effectuées dans la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.15 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DES CONTRAINTES THERMIQUES ET SUR LES MOYENS DE CONTRÔLE

23-01-016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît qu'il faut assurer la santé et la sécurité des travailleurs effectuant des travaux dans des températures extrêmes et de réduire au plus bas niveau possible les risques à la santé et la sécurité pour les employés de la municipalité de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique sur la gestion des contraintes thermiques et sur les moyens de contrôle.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

23-01-017

6.16 EMBAUCHE DE MONSIEUR NOVAM MARCOTTE DESJARDINS À TITRE D'ASSISTANT URBANISME ET VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Montcalm désire voir un poste d'assistant en urbanisme et en voirie tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Novam Marcotte Desjardins était déjà à ce poste de manière saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE sa période de probation de 6 mois est terminée;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a les connaissances et les habilités pour effectuer le travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'embaucher Monsieur Novam Marcotte Desjardins à temps plein à titre d'assistant en urbanisme et en voirie aux conditions suivantes :

- Début d'emploi à temps plein le 1er janvier 2023;
- Adhésion au régime de retraite des employés municipaux (RREMQ);
- Adhésion à l'assurance collective minimum prévue par le régime;
- Taux horaire de 25.50 \$ (incluant le taux d'indexation de 3%);
- De lui déléguer le pouvoir d'inspection en urbanisme et en voirie.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

23-01-018

6.17 DÉMISSION DE MONSIEUR STANNY HUARD À TITRE DE JOURNALIER SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stanny Huard quitte son poste de journalier saisonnier pour relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stanny Huard a remis sa démission en personne le 20 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- D'accueillir la démission de Monsieur Stanny Huard à titre de journalier saisonnier;
- De lui offrir nos remerciements pour les années de services au sein de l'équipe et
- De de lui souhaiter une bonne continuité pour ses projets futurs.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

23-01-019

6.18 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme de Développement économique Canada pour un projet visant le déploiement de stations de vélos hybrides libre-service afin d'interconnecter le parc linéaire du Corridor aérobique et les noyaux villageois dans quatre municipalités de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise notamment à élargir l'offre et l'affluence sur le circuit cyclable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente intermunicipale pour la coordination du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Montcalm, une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides pour la coordination d'un projet visant le déploiement de stations de vélos hybrides aux abords du parc linéaire du Corridor aérobique

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

6.19 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉPLOIEMENT DE STATIONS DE VÉLOS HYBRIDES AUX ABORDS DU PARC LINÉAIRE DU CORRIDOR AÉROBIQUE

23-01-020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme de Développement économique Canada pour un projet visant le déploiement de stations de vélos hybrides libre-service afin d'interconnecter le parc linéaire du Corridor aérobique et les noyaux villageois dans quatre municipalités de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise notamment à élargir l'offre et l'affluence sur le circuit cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour le déploiement de stations de vélos hybrides aux abords du parc linéaire du corridor aérobique

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

6.20 DEMANDE D'AUTORISATION DE CONCLURE (APPLICATION DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (CHAPITRE M-30))

23-01-021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme de Développement économique Canada pour un projet visant le déploiement de stations de vélos hybrides libre-service afin d'interconnecter le parc linéaire du Corridor aérobique et les noyaux villageois dans quatre municipalités de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande d'aide financière a été acceptée par Développement économique Canada et qu'une entente de contribution doit être signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE puisque la Municipalité de Montcalm est un organisme assujéti à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30)* et doit donc obtenir l'autorisation du Québec avant de pouvoir conclure l'entente avec Développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier, à effectuer une demande d'autorisation de conclure (application de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (Chapitre M-30)*);
- D'autoriser le directeur général à signer tous documents afférents à ladite demande.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

23-01-022

6.21 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LUCERNE, LOT 5 866 407

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite se départir d'une partie du lot N° 5 866 407 faisant objet de la rue de Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE les périmètres du lot vendu seront établis par l'arpenteur et auront pour but de prolonger la ligne du lot 5 866 044 au nord-ouest pour ainsi inclure une partie du lot N° 5 866 407;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite vendre cette partie de lot à la propriétaire du 162 rue de Lucerne et que celle-ci a l'intérêt de l'acquérir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se garde une partie riveraine du lot N° 5 866 407 de la rue de Lucerne comme emprise de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm devra procéder à une demande de lotissement eu égard aux parties de lot afférentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité : d'autoriser Monsieur Steven Larose, Maire, et Monsieur, Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier, à signer l'entente relative à la vente d'une partie de la rue de Lucerne lot N° 5866 407

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 PARTICIPATION AU « PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AUX MUNICIPALITÉS DE LA ZONE DE GESTION DE L'OBV RPNS POUR LA LUTTE CONTRE LE ROSEAU COMMUN

23-01-023

ATTENDU QUE l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) désire présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

ATTENDU QUE le projet que l'OBV RPNS aimerait implanter vise à accompagner les municipalités dans la lutte au roseau commun, plante aquatique exotique envahissante qui colonise les milieux humides et hydriques et qui représente une menace importante à la biodiversité;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que le développement d'un tel projet vise à freiner la propagation rapide du roseau commun dans la zone de gestion de l'OBV RPNS et par le fait même, à améliorer la biodiversité et la connectivité écologique de la région. Elle reconnaît également que ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif 3.2.4 « Freiner la propagation des espèces exotiques envahissantes » identifié dans le Plan directeur de l'eau de l'OBV RPNS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dytte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la municipalité de Montcalm confirme sa participation au Programme d'accompagnement aux Municipalités de la zone de gestion de l'OBV RPNS pour la lutte contre le roseau commun, déposé au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du MELCCFP, et s'engage à verser une contribution financière de 1000\$

pour les deux années du projet (2023- 2024) advenant que la demande de subvention soit acceptée;

- **QUE** la municipalité de Montcalm s'engage à assurer la présence d'un représentant aux activités de formation et d'accompagnement entre les mois de juin 2023 et le 31 janvier 2025, soit une contribution en temps nature d'une valeur de 500\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ABAT-POUSSIÈRE 2023

23-01-024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le conseil autorise :

- L'épandage d'abat-poussière, par Multi Routes Inc sur un tronçon de :
 - 1 000 mètres linéaires par 5 mètres sur les chemins du Lac-Verdure et Lac-Verdure Nord;
 - 400 mètres linéaires par 5.25 mètres sur le chemin du Lac-Earl;
 - 600 mètres linéaires par 7 mètres sur le chemin Tassé.
- La dépense de 4 427.50 \$ taxes en sus (11 500 litres à 0.385\$).

Les travaux devront être effectués au plus tard le 23 juin 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

23-01-025

CONSIDÉRANT QUE Monsieur John Craig s'est retiré du Comité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un nouveau membre représentant du milieu des affaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alexandre Archambault a démontré de l'intérêt pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Alexandre Archambault à titre de représentant du milieu des affaires dans le comité d'investissement relié à la Politique d'intervention en matière de développement économique.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

S/O

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte via la page Facebook.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-01-026

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier